



ISSN 2107-6758

ISSN en ligne 2261-2777

## Enseignement du passé simple dans les lycées à Hochiminh-Ville

**ĐOÀN Triều**

Lycée Nguyễn Thi Minh Khai, HoChiMinh-ville, Vietnam

trieudoan2404@gmail.com

**NGUYỄN THỨC Thành Tín**

Département de Français,

Université de Pédagogie de HoChiMinh-ville, Vietnam

thanhtin80@yahoo.fr

### Résumé

Parmi les temps du passé du français, le passé composé et l'imparfait sont deux temps verbaux surexploités par rapport au passé simple, considéré comme sans importance aux yeux de certains enseignants et élèves. Cependant, étant la forme verbale centrale dans les œuvres littéraires, le passé simple mérite plus d'attention puisque sa maîtrise favorise l'auto-apprentissage de la langue française. L'article propose donc de revoir la place de ce temps verbal dans le programme « bilingue » actuel au secondaire et met en lumière la problématique de sa transposition didactique dans son milieu scolaire et ce par un double corpus, composé d'une part d'entretiens d'explicitation avec les enseignants et de l'autre d'un questionnaire adressé aux élèves des lycées de HoChiMinh-ville.

**Mots-clés :** linguistique, didactique, transposition didactique, temps verbal

### Teaching the simple past in high schools in HoChiMinh city

### Abstract

Among the past tenses in French, 'passé composé' and 'imparfait' are two tenses overused in relation to 'passé simple' (simple past), considered unimportant in the eyes of some teachers and students. However, being the central tense in literary works, the simple past deserves more attention since its mastery promotes self-learning of the French language. Thus, the article proposes to review the place of this tense in the current «bilingual» program in high school and highlights the problem of its didactic transposition in school environment, by a double corpus: interviews with the teachers and the questionnaire to students of high schools in Ho Chi Minh City.

**Keywords :** linguistics, didactics, didactic transposition, tense

## Introduction

Le programme de l'enseignement du / en français au Vietnam<sup>1</sup> - appelé aussi programme des classes bilingues - a traversé plusieurs réformes et a connu donc de multiples changements au niveau du contenu et du programme. À notre grand étonnement, les contenus linguistiques (essentiellement grammaticaux et lexicaux) s'éparpillent dans le programme avec une faible densité. Or, des connaissances linguistiques lacunaires compromettent non seulement la pratique de la langue étrangère mais étouffent aussi les tentatives de progresser et empêchent ainsi les élèves d'avoir une motivation suffisamment forte pour leur permettre une autonomie - élément majeur pour le progrès dans l'apprentissage. Ainsi, c'est les efforts de l'enseignant et aussi de l'apprenant qui sont mis en cause.

L'enseignement du passé simple en est une preuve. Ce temps verbal, plus connu pour son usage littéraire et son registre soutenu, est très présent dans les romans, les nouvelles et les articles de journaux - des supports indispensables pour la lecture de divertissement dans l'intérêt d'une autonomisation de l'apprentissage. Faute de maîtrise de ce temps verbal, l'apprenant aurait du mal à apprécier le contenu de ces écrits, encore moins la beauté du texte. Si l'enseignant encourage son élève à lire, un des outils permettant d'accéder à la lecture qu'est la maîtrise du passé simple n'a pas été fourni.

Qui plus est, dans l'enseignement du français langue étrangère, le passé simple est souvent considéré comme substituable au passé composé sous prétexte de leurs valeurs similaires. Il tend à être débarrassé dans l'enseignement des temps verbaux du passé actuel au profit du passé composé et de l'imparfait. Sa différenciation du passé composé et de l'imparfait, subtile et très délicate à opérer, demande aux pratiquants une maîtrise de la langue et une bonne compréhension de leurs valeurs spécifiques.

Notre problématique porte sur l'efficacité de l'enseignement du passé simple dans le programme des classes bilingues au lycée. Nous voulions donc savoir :

- Comment le passé simple est-il abordé dans le programme et exploité par les enseignants ?
- Comment le passé simple est-il acquis chez l'apprenant et peut-on améliorer cette acquisition ?

Pour mettre en lumière notre problématique, nous avons mené deux enquêtes, l'une sous forme d'un entretien d'explicitation auprès des enseignants et l'autre, un questionnaire écrit auprès des élèves.

### Les valeurs du passé simple

Le passé simple est un temps du passé, vu sa valeur temporelle. Sur le plan aspectuel, il marque un procès aoristique qui n'entretient pas de lien avec le moment d'énonciation. C'est donc aussi un temps de l'énonciation historique qui se différencie du passé composé, lui appartenant à l'énonciation du discours. Enfin, sur le plan de mise en perspective, le passé simple employé pour les procès de premier plan assure la progression d'une narration, à la différence de l'imparfait, temps des procès d'arrière-plan.

Selon *Le bon usage* (Grevisse, 2000), le passé simple sert à exprimer un fait du passé, de caractère borné, qui n'a pas de lien avec le présent. L'emploi du passé simple pour les actions multiples marque une successivité. Il est donc utilisé dans les narrations pour les faits, à l'opposé de l'imparfait qui sert la description. D'ailleurs, s'opposant à l'imparfait et souvent compatible avec les procès de type résultatif, le passé simple n'exclut pas tout à fait les actions impliquant une durée, qui, une fois présente, est souvent explicite. Le passé simple peut être aussi utilisé pour les actions itératives, souvent accompagnées de mots ou expressions exprimant l'idée de répétition.

Bien que quasiment disparu de la langue parlée, Grévisse continue d'enregistrer l'usage du passé simple dans les formules telles que : *il fut un temps, s'il en sut ...* chez les gens cultivés lorsqu'ils parlent. Dans ses usages écrits, le passé simple est surtout employé de nos jours dans la presse et dans les œuvres littéraires. Marquant une distance énonciative, le passé simple est fréquemment utilisé à la 3<sup>e</sup> personne.

### Le passé simple : une difficulté pour le public vietnamien ?

Le passé simple, tel qu'il est décrit, exprime un procès situé à un passé qui se rompt avec le moment présent. Il donne une vision de globalité au procès de premier plan. Le vietnamien, langue maternelle de notre public, aurait-il des effets de sens similaires ?

Dépourvus de temps ni de mode, les verbes dans les énoncés en vietnamien ne dénotent que des procès. Les informations temporelles et aspectuelles sont donc à la charge du contexte, du circonstanciel ou des adverbes. Autrement dit, ce sont les particules telles que *đã, đang, sẽ, rồi, vẫn ...* qui assurent l'expression des valeurs de temps et d'aspect pour les verbes. L'expression de la temporalité du vietnamien est d'ordre plutôt lexical. Par conséquent, la difficulté chez les apprenants vietnamiens dans l'emploi des temps verbaux du français réside à notre avis, dans le passage des moyens lexicaux aux moyens grammaticaux dans l'expression de la temporalité.

Par ailleurs, les moyens lexicaux de la temporalité en vietnamien ne peuvent pas rendre compte des nuances de sens concernant les valeurs aspectuelles, les valeurs de mise en relief et les valeurs énonciatives des temps verbaux en français. Le vietnamien n'est pas tout à fait capable de traduire l'aspect aoristique, le premier plan et l'arrière-plan, l'énonciation historique et l'énonciation du discours. Cela explique aussi les limites des apprenants vietnamiens dans la reconnaissance de ces valeurs, dans l'emploi des temps verbaux et dans l'interprétation des emplois des temps verbaux.

En ce sens, les valeurs spécifiques du passé simple produisent donc les effets de sens que le vietnamien aurait du mal à rendre. Néanmoins, si l'apprenant vietnamien réussit à percevoir toutes ces nuances de sens, il sera capable d'apprécier la beauté et l'originalité de la langue française.

### **Place du passé simple dans le programme**

Malgré son rôle dans la lecture, nous constatons une faible attention réservée au passé simple, qui brille par son absence presque totale dans le programme du français langue étrangère au secondaire. Pour les 3<sup>e</sup> années au lycée<sup>2</sup>, il fait l'objet d'un enseignement qui se limite seulement à quatre périodes de 45 minutes au début de la classe de seconde, dans une seule unité intitulée « Récit de vie et rapport scientifique ». Comme objectif, ce temps devrait être traité pour que les élèves comprennent les documents écrits en rapport avec le récit de vie et la biographie des personnes célèbres. Il convient de noter que le passé simple a été abordé pour la première fois au collège, toujours avec un faible volume horaire. Et à ce niveau de lycée, il est simplement rappelé, puis omis dans tout le reste du programme.

### **Entretiens auprès des enseignants**

Les entretiens face à face ont été menés avec 4 enseignants en charge du programme de l'enseignement du français dans deux établissements - Le Hong Phong et Nguyễn Thị Minh Khai - deux grands lycées à HoChiMinh-ville. Deux de nos informateurs ont une vingtaine d'années d'ancienneté, un autre avec quatre années d'expérience et un jeune avec deux petites années. Les questions commencent par leur conception sur les valeurs et les emplois des temps du passé et sur le passé simple en particulier, puis s'orientent vers les aspects didactiques (procédés pédagogiques, évaluation, autonomie dans l'apprentissage) autour du passé simple.

La plupart des enseignants partagent les valeurs et les emplois du passé composé et de l'imparfait. Mais bon nombre de points de vue discutables apparaissent : plus

d'un enseignant suppose que le passé composé nécessite absolument une détermination en temps, ce qui l'opposerait à l'imparfait, qui en serait privé. L'emploi de ces deux temps dépend, selon eux, de la durée de l'action (action « courte » vs action « longue »), ce qui ne nous paraît pas convaincant car le « chronophage » du procès demeure très relatif. De plus, de dire que la simultanéité est la propriété exclusive de l'imparfait serait trop réducteur, car la concomitance entre deux procès peut être exprimée par l'un et l'autre temps verbal selon les cas. Les idées reçues n'y manquent pas pour montrer que la conception des enseignants sur le temps, l'aspect et les autres valeurs des temps verbaux laisse encore à désirer.

- Concrètement, les enseignants estiment que :
- l'imparfait exprime une action qui commence dans le passé et qui se déroule jusqu'au moment présent ;
- l'imparfait est le temps des commentaires et des explications ;
- l'imparfait est utilisé pour les actions qui appartiennent à un passé « lointain » ;
- le passé composé marque l'achèvement du procès dans le passé ;
- le passé composé s'emploie pour les actions « vraies » ;
- dans une phrase impliquant une cause et une conséquence, l'imparfait est causal et le passé composé est consécutif ;
- etc.

Sur le passé simple, nos enquêtés ont été unanimes pour dire que ce temps verbal est peu utilisé de nos jours, qu'il ne l'est que dans les textes écrits. Un enseignant avoue ne pas avoir des connaissances solides sur le passé simple, à défaut de son utilisation, tout en plaçant que ce temps est inusité et que le passé simple et le passé composé se ressemblent complètement, à tout point de vue. Trois autres enseignants confirment leur ressemblance ainsi que leur possibilité de se substituer dans la plupart des cas (mais sans préciser lesquels) et prétendent que leur seule différence résiderait dans leur contexte d'utilisation ; deux d'entre eux rajoutent leur différence dans les effets respectifs qu'ils produisent : le premier marque une rupture totale avec le présent alors que le second entretient un lien avec le moment d'énonciation.

Nous notons également les méconnaissances sur le passé simple qui sont parfois frappantes : un enseignant prétend que le passé simple serait à la place du passé composé pour exprimer la conséquence dans les propos contenant une causalité. L'un considère à tort que le passé simple servirait à exprimer un fait passé quand on en ignore le moment, sinon le passé composé serait plus approprié. L'autre suppose qu'il est utilisé pour les procès dont on ne sait pas s'ils sont achevés ou inachevés au moment de l'énonciation. Un enseignant va plus loin jusqu'à accorder le rôle

d'euphonie (*ce fut* au lieu de *ça a été*, à cause des voyelles consécutives) au passé simple sans que cet emploi comporte la vraie valeur de ce dernier.

Sur le plan pratique, nos enseignants avouent y consacrer au moins 5 séances, malgré un programme limité à seulement à 3 séances maximum pour le passé simple en classe de seconde, et ce pour à la fois révision de théorie et pratique.

En l'absence d'objectifs concernant le passé simple dans le programme, les enseignants sont libres de les interpréter. L'un affirme que les connaissances des valeurs du passé simple ne relèvent pas de l'objectif du programme et que la seule maîtrise de sa conjugaison suffit, ce qui contredit un autre pour qui ses emplois et ses valeurs doivent être bien maîtrisés. Dans tous les cas, les enseignants n'en font qu'un rappel des connaissances. Sur la méthodologie, tous nos enseignants réclament la démarche inductive et déclarent avoir recours à divers exercices grammaticaux tirés dans les manuels qui sont mis à leur disposition. Quant à l'évaluation du résultat de cet enseignement, tous les enseignants regrettent la faible acquisition chez les élèves pour ce temps verbal qui est un peu absent dans les supports pédagogiques. Du reste, la tendance à assimiler le passé simple et le passé composé contribue aussi à rabaisser le degré d'importance du premier chez les élèves. Cependant, la plupart des enseignants jugent qu'ils ont atteint les objectifs pour le passé simple.

Bref, du savoir savant au savoir enseigné, nous remarquons donc un grand décalage qui est évidemment plausible dans la mesure où faire acquérir le savoir savant à l'élève est juste impossible et que ceci n'est pas non plus le but de l'enseignement. Les enseignants ne sont pas non plus solidement armés de connaissances sur le passé simple pour permettre un enseignement de qualité. Une certaine atténuation dans le programme d'étude - le savoir à enseigner - est aussi reconnue à travers le fait de limiter les connaissances de ce point grammatical à une simple reconnaissance de forme morphologique verbale.

### Enquête auprès des élèves

Comme le questionnaire est le meilleur moyen pour récolter les opinions de l'ensemble des sujets sur le sujet, nous avons choisi cet outil d'investigation sous forme d'un test portant sur la conception des élèves sur le passé simple. Il s'agit d'une démarche intellectuelle qui a pour but de vérifier la compréhension et l'acquisition des élèves sur ce temps verbal et son utilisation dans leur pratique du français. Du reste, tenant compte du niveau et de la motivation des enquêtés - jeunes adolescents, nous avons conçu la plupart de nos items en question à choix multiple pour faciliter leurs réponses. Toutefois, quelques questions ouvertes

s'avèrent incontournables pour inviter les enquêtés à expliciter leur choix ou à suggérer des solutions. Les élèves auront mis une trentaine de minutes pour effectuer l'ensemble du questionnaire. Nous avons en effet adressé le questionnaire à 300 élèves des classes bilingues, de la seconde à la terminale, des deux lycées des nos 4 enseignants interrogés (voir Tableau).

Lycée / Classe	Seconde	Première	Terminale	Effectif
Lê HồngPhong	47	44	58	149 (élèves)
Nguyễn Thị Minh Khai	43	49	59	151 (élèves)
Total	90	93	117	300 (élèves)

Notre questionnaire se compose de 3 parties :

- la conjugaison au passé simple de vingt verbes usuels, à la première et à la troisième personne du singulier et du pluriel<sup>3</sup> (je - nous - il/elle - ils/elles) : *monter, finir, avoir, être, aller, conduire, courir, devoir, descendre, écrire, faire, mourir, mettre, naître, partir, prendre, pouvoir, répondre, sortir, venir.*
- deux exercices à trous, mettant les élèves devant les choix entre trois temps verbaux du passé (l'imparfait, le passé composé et le passé simple) en deux contextes déterminés : le premier impose l'alternance de l'imparfait et du passé composé, l'autre réclame celle de l'imparfait et du passé simple.
- un QCM sur les valeurs du passé simple : pour cela, une liste des propos sur les valeurs du passé simple leur est proposée, suivie d'une invitation à l'expression libre sur la différence entre ce dernier temps et le passé composé.

#### a. La première partie (exercice de conjugaison)

Nous constatons chez les élèves une grande difficulté dans la conjugaison au passé simple des verbes irréguliers, notamment du verbe *répondre* (seulement 11.50% de réponses justes), le verbe *écrire* (11.58%), le verbe *naître* (14.75%) et le verbe *mourir* (16.25%). En revanche, nous observons une bonne acquisition par les enquêtés pour les verbes *monter* (71.83%), *être* (69.17%), *finir* (65.08%) et *avoir* (58.00%). Le verbe *monter* appartenant au premier groupe et *finir* au deuxième groupe représenteraient peu de difficulté aux enquêtés du fait qu'ils ont une conjugaison régulière, avec des terminaisons déterminées, donc faciles à mémoriser. Quant aux verbes *être* et *avoir*, malgré leur appartenance aux verbes irréguliers, ils offrent aux enquêtés un assez bon score étant donné qu'ils sont usuels.

Un point intéressant à constater, c'est l'écart des scores en fonction des classes : le meilleur résultat appartient aux élèves des classes de première avec un taux de réussite<sup>4</sup> de 49.28%, nettement devant les classes de seconde et de terminale, respectivement 28.51% et 28.50%. Ce résultat ne nous paraît pas paradoxal car le passé simple, selon la répartition du programme, est traité seulement en première. Avant ce niveau, le passé simple n'a pas encore été révisé depuis le collège et après cette classe, les élèves n'y reviendront plus.

### **b. La deuxième partie (deux exercices à trous)**

Avec un score moyen de 68.25%, le premier exercice a permis de départager tout de même 81 élèves (27 des classes de seconde, 27 des classes de première et 27 des classes de terminale) qui l'ont traité sans aucune erreur. L'exercice suivant donne un score encore moins satisfaisant (63%) mais compte plus d'élèves qui sont arrivés à donner toutes les bonnes réponses : 103 élèves dont 28 des classes de seconde, 51 des classes de première et 25 des classes de terminale. Au final, seulement 33 élèves sont arrivés à fournir toutes les bonnes réponses dans les deux exercices.

En ce qui concerne la mise en perspective, le premier exercice permet d'affirmer que les élèves n'ont pas une distinction claire et nette entre les actions de premier plan et celles d'arrière-plan. Concrètement, seulement 128 élèves sur 300 (42,67%) ont utilisé correctement l'imparfait là où il fallait, c'est-à-dire pour l'arrière-plan et 173 élèves (57,67%) ont employé systématiquement le passé composé ou le passé simple pour les verbes exprimant des actions de premier plan. Cette remarque se confirme dans l'exercice suivant quand seulement 109 sur 300 élèves (36,33%) sont bons pour l'emploi de l'imparfait et 207 sur 300 élèves (69%) pour le passé composé / passé simple.

Sur le plan énonciatif, à savoir la distinction entre le passé composé et le passé simple, nous avons obtenu en revanche des résultats plutôt satisfaisants. Dans le premier exercice où le passé composé est le temps des verbes du premier plan, le nombre d'élèves ont fait le bon choix s'élève à 239, soit 79,7%, alors que dans le second exercice où le récit devrait être au passé simple, le pourcentage est de 81,7%, soit 109 élèves. En croisant ces résultats, nous constatons que 209 élèves (69,7%) ont fait le bon choix dans tous les deux exercices, ce qui veut dire qu'ils se font un bon usage du passé composé et du passé simple.

Au final, au croisement des résultats sur la mise en perspective et sur le plan énonciatif, nous comptons seulement 33 élèves (11%) ont une bonne maîtrise des temps du passé (passé simple / passé composé / imparfait) en ayant accompli tous les deux exercices sans fausses notes.



### c. La troisième partie (QCM sur les valeurs du passé simple)

Le but en est de vérifier l'acquisition des valeurs du passé simple par les élèves. La question ouverte posée à la fin de cet exercice demande à ces derniers d'expliquer les différences entre le passé simple et le passé composé.

À déterminer si le passé simple s'emploie avec ou sans moment déterminé, 244/300 élèves ont choisi le camp : 77 pensent que l'emploi du passé simple nécessite un repère temporel alors que 167 pensent le contraire. Seulement 12 élèves (4%) qui ont choisi les deux possibilités ont alors une conviction juste sur le lien entre ce temps verbal et le circonstanciel de temps. À noter que 44/300 n'ont pas pris part à ce sujet.

Le passé simple s'emploie-t-il à l'oral ou à l'écrit ? La plupart des élèves ont opté pour le registre écrit (262 élèves, soit 87,33%). Seulement une petite minorité (18 élèves) pense à tort que c'est un temps verbal pour l'oral. 11 élèves prétendent qu'il serait utilisé dans les deux registres et 9 ne choisissent aucune solution.

Dans la suite des QCM, 186 élèves (62%) ont déterminé correctement l'effet de rupture du passé simple avec le moment présent, alors que 36 élèves ne s'en sont pas rendu compte. 103 autres élèves ont été perplexes devant cette question, en ne choisissant aucun des deux items ou en cochant tous les deux. 36 élèves pensent que le passé simple décrit une action passée qui dure jusqu'au moment présent, ce qui est complètement faux. Parmi ceux-ci, 15 ont eu une mauvaise perception sur l'effet de rupture du passé simple dans la question précédente. 142 élèves pensent que le passé simple décrit une action accomplie dans le passé. Or ce temps verbal, avec sa valeur aspectuelle d'aoristique, est indépendant du fait que l'action soit accomplie ou non. Le passé simple ne fait qu'évoquer le procès dans le passé. Bref, les résultats traduisent une maîtrise très superficielle sur l'effet et la valeur aspectuelle du passé simple chez les élèves.

En ce qui concerne les valeurs de mise en perspective du passé simple, les enseignants peuvent se réjouir car 163 de leurs élèves (54,33%) le disent compatible avec les actions de premier plan, soit 54,3%. Cette performance rapproche le pourcentage d'élèves qui ont utilisé le passé simple pour les actions principales du récit dans le second exercice de la 2<sup>e</sup> partie. En revanche, 55 prétendent le contraire. 82 ne maîtrisent pas ces valeurs de relief temporel. Les résultats sur ce plan demeurent donc mitigés.

À la question si le passé simple et le passé composé sont tout à fait identiques, seulement 49 élèves ont répondu à l'affirmatif, ce qui suppose que le reste (83,67%) perçoit des nuances entre ces deux temps verbaux. En ce sens, les

élèves ont été ensuite invités à décrire ces différences. Nous avons enregistré des remarques intéressantes quoiqu'elles ne soient pas toujours pertinentes. D'après eux, le passé simple se distingue du passé composé sur les points suivants :

- Il se caractérise par la simplicité
- Il s'emploie dans les textes anciens ou dans les contes, les histoires irréelles
- Il exprime la politesse
- Il est réservé aux écrivains
- Il a une conjugaison plus compliquée que celle du passé composé
- Il est moins utilisé que le passé composé
- Il est utilisé dans les textes importants ou dans les œuvres célèbres
- Il est employé souvent à la 3<sup>e</sup> personne
- Il rend les phrases plus soignées.

Ces remarques montrent encore une fois des connaissances relativement regrettables des élèves sur le passé simple. Il est question par conséquent de revoir son enseignement dans le cadre du secondaire.

### Propositions

Vu le volume horaire octroyé au passé simple, nous jugeons que ce temps verbal n'est pas considéré à sa juste valeur. Les apprenants auraient besoin de plus de temps pour s'approprier les valeurs du passé simple. Par ailleurs, le programme ne devrait pas traiter du passé simple en une seule unité, l'idéal serait de le répartir sur plusieurs thèmes dans l'année scolaire et sur toutes les 3 années de lycée. Il pourrait même réviser les temps du passé et le passé simple en particulier à chaque niveau de classe. Les récits n'étant pas le seul contexte d'utilisation du passé simple, les auteurs du programme pourraient s'inspirer d'autres genres de texte susceptibles de contenir ce dernier, par exemple les articles de presse.

A notre avis, le passé simple devrait être enseigné plus en profondeur. À l'issue du programme bilingue, les élèves doivent maîtriser non seulement la conjugaison ou reconnaître ses formes. Ils peuvent aussi saisir les nuances de sens des verbes au passé simple et utiliser ce dernier dans leurs productions écrites de manière appropriée. Ces objectifs devraient être clairement définis et explicités pour éviter de semer la confusion aux réalisateurs du programme.

La formation et le perfectionnement linguistique des enseignants sont aussi un volet qu'il ne faut pas négliger. Vu le résultat et un certain nombre d'impertinences dans les propos des interviewés, il est nécessaire d'organiser, à destination des enseignants du secondaire, des stages de perfectionnement de la grammaire en

général, sur les temps du passé et sur le passé simple en particulier. Avec des connaissances solides en la matière, ces enseignants pourront ensuite transmettre le savoir enseigné aux élèves.

Quant à l'enseignement du passé simple, il conviendrait que l'enseignant procède en plusieurs étapes, et ce au niveau phrastique puis au niveau textuel : l'enseignant mettra d'abord l'accent sur la différence entre le passé simple et l'imparfait. Viendra ensuite la différence entre le passé simple et le passé composé. Par des jeux de contraste, grâce à des corpus mettant en exergue les emplois des temps verbaux, l'enseignant pourra faire comprendre aux élèves leurs points communs et leurs différences ainsi que les effets qu'ils produisent. Il serait aussi intéressant de comparer l'expression des temps du passé en français à celle en vietnamien. Conscients des particularités de chacune des deux langues, les apprenants veilleront davantage à leur emploi des temps verbaux en français.

Enfin, il est indispensable que l'enseignant encourage son public à lire. Joignant l'utile à l'agréable, l'apprenant trouvera de la motivation dans son apprentissage et améliorera ses connaissances.

### Bibliographie

- Benveniste, E. 1974, éd. 2001. *Problèmes de linguistique générale* 2. Coll. Tel, Paris : Gallimard.
- Chevallard, Y.1985. *La transposition didactique : du savoir savant au savoir enseigné*. Grenoble : La Pensée Sauvage.
- Gosselin, L.2005. *Temporalité et modalité*. Coll. Champs linguistiques, Bruxelles : éd. Duculot.
- Grévisse, M. 2000. *Le bon usage*. 13<sup>e</sup> éd., Paris : Duculot.
- Imbs, P.1968. *L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive*. Paris : Klincksieck.
- Maingueneau, D.1993. *Éléments de Linguistique pour le texte littéraire*. 3<sup>e</sup> édition, Paris : Dunod.
- Riegel, M., Pellat, J.-C, Rioul, R.1994. *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses universitaires de France.
- Weinrich, H.1994. *Grammaire textuelle du français*. Paris : Didier/Hatier.
- Wilmet, M.1998. *Grammaire critique du français*. 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles : Duculot.

### Notes

1. Fruit de la coopération tripartite entre le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam, l'Agence Universitaire de la Francophonie et l'Ambassade de France au Vietnam.
2. À chaque niveau de classe, le programme du français langue étrangère propose 6 unités, correspondant à 6 thèmes, dont chacun est travaillé pendant 3 semaines, à raison de 7 périodes de 45 minutes / semaine et ce pour toutes les quatre compétences (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale) et pour la connaissance de la langue.

3. La deuxième personne est mise à part en raison de son absence dans l'utilisation du passé simple dans la plupart des cas de pratique du français.

4. Ce taux est déterminé à partir du quotient entre le total des scores obtenus sur les 20 verbes et le nombre total des élèves du niveau en question.